



COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance des ressortissants sénégalais établis au Canada que, conformément à la décision du Conseil constitutionnel en date du 26 juillet 2017, les citoyens sénégalais régulièrement inscrits sur les listes électorales, qui n'ont pas encore reçus leurs cartes d'électeur biométriques CEDEAO, peuvent voter aux élections législatives du 30 juillet 2017, sur présentation du récépissé d'inscription et d'un document administratif d'identification à savoir :

- la carte d'identité nationale numérisée ou
- la carte d'électeur numérisée ou
- le passeport

Les cartes d'électeur pourront également être retirées le jour du vote jusqu'à la clôture du scrutin.

Fait à Ottawa, le 28 juillet 2017

